



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries
75484 Paris Cedex 10
Tel. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Déclaration liminaire de la délégation F.O.-DGFIP

Monsieur le Président

L'été est passé avec sa cohorte de malheurs et de souffrances pour nos concitoyens lors des actes terroristes commis en juillet. Une fois de plus, des fanatiques qui veulent détruire notre démocratie et remettre en cause nos valeurs républicaines de liberté, égalité et laïcité ; n'ont pas hésité à frapper de manière aveugle.

Face à cette violence, les fonctionnaires et agents des services publics se sont mobilisés, pour secourir, soigner, prévenir, empêcher et punir.

Nos athlètes lors des JO 2016 à Rio ont apporté un peu de baume au cœur des Français.

Mais ces succès sportifs ne peuvent occulter que pour une majorité de nos compatriotes les difficultés liées aux inégalités sociales, de l'emploi et du pouvoir d'achat perdurent.

Ce gouvernement aurait mérité une médaille d'or afin de couronner sa persévérance à ignorer le sens du mot « compromis ».

En effet, l'autoritarisme du gouvernement aura jalonné le parcours du texte de Loi travail jusqu'au passage en force à l'assemblée nationale par l'article 49-3. Il s'agit d'un déni de démocratie et d'un mépris affiché par le gouvernement pour l'ensemble des salariés de ce pays, qu'il soit du privé ou du public. Qu'il s'agisse de la Loi Travail ou des réformes structurelles en cours dans la Fonction publique et notamment à la DGFIP, tous ces projets relèvent de la même idéologie de « moins-disant social ».

À la DGFIP, les restructurations incessantes, liées aux suppressions d'emplois et à l'impact de la réforme territoriale, relèvent de la même logique de rupture de l'égalité républicaine.

Si ce gouvernement avait vraiment fait le choix de garantir cette égalité républicaine, c'est au travers d'une véritable réforme fiscale qu'il aurait agi en remettant en place une vraie progressivité de l'impôt et non le prélèvement à la source.

F.O.-DGFIP réaffirme avec force son opposition à cette réforme qui contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, ne constitue pas un gage de simplification pour le contribuable mais présente aussi un risque majeur pour les Finances Publiques.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAP, **F.O.-DGFIP** tient à rappeler quelques revendications.

F.O.-DGFIP revendique instamment l'arrêt immédiat des suppressions d'emploi à la DGFIP.

F.O.-DGFIP demande l'instauration de deux véritables mouvements de mutation par an.

F.O.-DGFIP demande le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires à tous les concours A, B et C.

À propos de cette CAP d'accueil en Détachement qui concerne des transferts d'emplois des CRC, force est de constater que la politique gouvernementale de destruction d'emplois impacte tous les ministères, directions et services. Elle oblige les agents à envisager des détachements pas toujours choisis. C'est une application de la Loi Mobilité qui ne dit pas son nom.

Nous devrions nous prononcer sur l'accueil en détachement de 5 agents issus de Chambres régionales des Comptes(CRC) et 1 agent pour le Service Facturier (SFACT).

Dans le cadre de la suppression des CRC, ces agents ont refusé de suivre leurs missions auprès de leur nouvelle CRC de rattachement.

De fait, dans le cadre d'un protocole, ils ont été accueillis à la DGFIP. Or nous ne trouvons aucune information à caractère législatif relative à ce dispositif dans les documents préparatoires.

Les élus **F.O.-DGFIP** exigent que les accueils en détachement ne concernent que des postes non demandés au mouvement général de mutation et aujourd'hui ce n'est pas le cas.

En effet si socialement nous sommes favorables à l'accueil de ces agents, en revanche il nous paraît anormal que ces personnels aient obtenu un poste sollicité par un agent au mouvement général de septembre et/ou un stagiaire qui bénéficiait de la priorité pour rapprochement pour sa première affectation.

Cette anomalie résulte de votre choix de ne pas dérouler entièrement le mouvement général de mutation, ce qui, entre autre, génère des vacances d'emplois en nombre important. La DGFIP n'a pas vocation à assumer les conséquences des restructurations des autres administrations au détriment de ses propres agents.

Notre revendication principale en matière de mutation prend ici tout son sens : **F.O.-DGFIP** exige que toutes les vacances d'emploi soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Véronique LIAUTAUD - Christophe TREHOUT - Anthony DACLINAT
William THUBERT - Laurent AUBOYER - Vincent HAYAUX du TILLY
Martine MINIOU (expert)

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP